



Présentation du SITE NATURA 2000 « Secteur des Sucs » FR 820 1664 (B18) et du SITE ENS « Massifs des Monts Gerbier de Jonc – Mézenc »



- Site d'Importance communautaire (SIC)
- Surface du site Natura 2000 : 5 160 ha
- Surface du site ENS : 8 950 ha
- Surface en commun : 2 560 ha
- Président du Comité de Pilotage Natura 2000 : M. Dominique ALLIX
- Présidente du site ENS : Mme Bernadette ROCHE
- Structure animatrice : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Document Unique de Gestion valant DOCOB validé en COPIL le 4/11/2016

Les programmes Natura 2000 et ENS en bref...

Le réseau **Natura 2000** est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et les habitats naturels qu'ils abritent. La France a fait le choix d'en confier la gestion aux collectivités territoriales chaque fois qu'elles le souhaitent. La **politique ENS**, portée par le **Conseil Départemental**, vise des objectifs similaires de conservation mais inclut également l'accueil du public et la préservation des paysages et du patrimoine géologique. Dans un souci de mutualisation, ces deux politiques sont regroupées à travers un **document unique de gestion (DOCUGE)**. Les acteurs locaux sont pleinement intégrés à la gestion du site à travers un **comité de pilotage unique (COPIL)** qui rassemble l'ensemble des acteurs du site au moins une fois par an. Le DOCUGE, validé par le COPIL, constitue le document de référence qui définit les **objectifs de conservation des habitats et des espèces** ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains. Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont : la convention ENS Ardèche Nature, les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et la charte Natura 2000.

L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCUGE, sachant que ce dernier est disponible auprès de la structure animatrice Natura 2000 et ENS, et téléchargeable sur son site internet.

Les spécificités du site

Le site du secteur des Sucs Gerbier-Mézenc fait partie des sites remarquables et caractéristiques du **patrimoine naturel ardéchois**. Le paysage se compose d'une mosaïque de pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, avec des sources (source de la Loire) et des tourbières. La **flore** est riche en **espèces rares et protégées** ce qui reflète la diversité des conditions écologiques et notamment climatiques (influences méditerranéennes et montagnardes). On y rencontre en particulier des espèces pyrénéennes et alpines qui sont uniquement présentes à l'ouest du Rhône (espèces endémiques). Parmi les habitats remarquables, on notera les **landes subalpines**, les **éboulis siliceux de l'étage montagnard**, les **prairies de fauche de montagne** ou encore les **tourbières**. On y trouve aussi une des rares stations du Massif Central pour le Merle à plastron et le papillon Apollon, et on y observe la nidification de nombreux rapaces (Faucon pèlerin, Busard cendré...). Ses **paysages et sa géologie** sont également uniques avec la présence de trois **sites classés** (Mézenc, Gerbier et cascade du Ray-Pic) et de plusieurs géosites du **Géoparc mondial UNESCO** des Monts d'Ardèche.



Le très rare papillon Apollon



La lande subalpine abritant une flore rare et remarquable

Les habitats naturels

Au total, **22 habitats naturels d'intérêt communautaire** (dont 2 prioritaires *) ont été identifiés sur le site Natura 2000. Ces habitats représentent une surface cumulée de 1391,5 ha, (dont 193,3 ha prioritaires) soit 40 % de la surface totale du site Natura 2000 FR 820-1664 « Secteur des Sucs ». Ils sont globalement en bon état de conservation mais peuvent être menacés localement. Pour la partie ENS, seuls les habitats des zones à enjeux ont été cartographiés et celles-ci recoupent régulièrement le site Natura 2000. De ce fait, la liste des habitats naturels du site ENS est similaire.

Liste des habitats naturels remarquables extraite du Document d'objectifs Natura 2000 :

Statut	Code N2000	Libellé de l'habitat naturel	Type de milieu	% surface	Etat de conservation
IC	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	Forêt	3,30%	Bon
IC	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Forêt	0,47%	Bon
IC	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	Forêt	0,04%	Moyen
IC	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	Forêt	0,04%	Bon
IC	4030	Landes sèches européennes	Lande	3,26%	Bon
IC	4060	Landes alpines et boréales	Lande	0,86%	Moyen
IC	5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	Lande	14,02%	Bon
IC	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Lande	0,01%	Moyen
IC	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Lande	0,23%	Bon
IC	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	Pelouse	0,04%	Bon
PR	6230	* Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	Pelouse	4,40%	Moyen
IC	6520	Prairies de fauche de montagne	Pelouse	2,41%	Bon
IC	8230	Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	Pelouse	0,13%	Bon
IC	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	Rocheux	0,44%	Moyen
IC	8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	Rocheux	0,96%	Inconnu
IC	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Rocheux	0,11%	Bon
IC	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Humide	0,01%	Moyen
IC	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Humide	0,06%	Bon
IC	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	Humide	0,01%	Bon
PR	7110	* Tourbières hautes actives	Humide	0,01%	Bon
IC	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Humide	0,02%	Bon
IC	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Humide	0,003%	Moyen



Tourbière des 5 sucs



Prairie de fauche de montagne

La flore

- **3 espèces végétales** sont inscrites à l'**annexe II de la Directive Habitats Natura 2000** (espèces végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation). Il s'agit de la **Buxbaumie verte**, de l'**Hypne brillante** et de l'**Orthotric de Roger**.

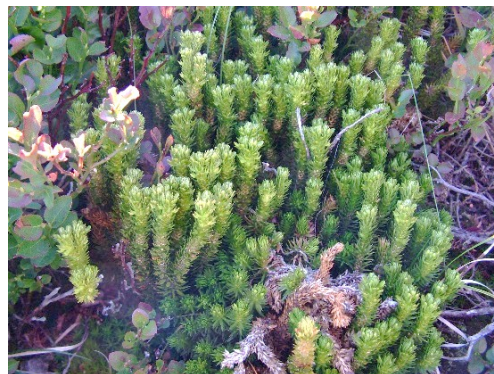
Espèce (code Natura 2000)	Nom latin	Protection nationale	Protection régionale
Buxbaumie verte (1386)	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. et DC.)	oui	oui
L'Hypne brillante (1393)	<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.)	oui	oui
L'Orthotric de Roger (1387)	<i>Orthotrichum rogeri</i> (Brid.)	oui	oui



Buxbaumie verte
(Photo : Hugues Tinguy)

- **8 espèces végétales** de la **Directive Habitats annexe V** (espèces végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) sont présentes sur le site, les lycopodes présentent un enjeu fort puisqu'ils sont rares et très localisés.

Espèce	Nom latin	Protection nationale	Protection régionale
Arnica des montagnes	<i>Arnica montana</i> L.	non	non
Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i> L.	non	non
Perce neige	<i>Galanthus nivalis</i> L.	non	non
Sphaignes	<i>Sphagnum</i> sp.	/	/
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	non	oui
Lycopode des Alpes	<i>Lycopodium alpinum</i>	oui	oui
Lycopode en massue	<i>Lycopodium clavatum</i>	oui	oui
Lycopode d'Issler	<i>Lycopodium issleri</i>	non	non



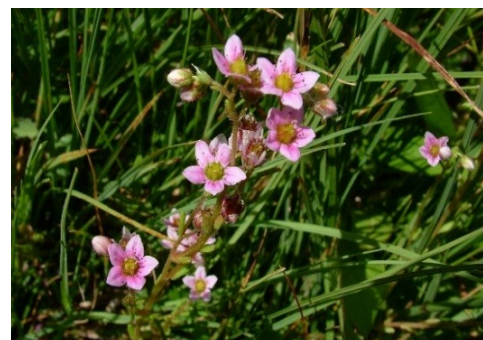
Lycopode sélagine

- Etant donné la diversité des milieux et le caractère subalpin de certaines stations, le site abrite **d'autres espèces patrimoniales** dont voici la liste (non exhaustive) :

Espèce	Nom latin	Protection nationale	Protection régionale
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	oui	oui
Androsace de Haller	<i>Androsace halleri</i> L.	non	non
Arabette des Cévennes	<i>Arabis cebennensis</i> DC.	non	non
Biscutelle d'Auvergne	<i>Biscutella arvernensis</i> Jordan	non	non
Saxifrage du Piémont	<i>Saxifraga pedemontana</i> subsp. <i>prostii</i> (Sternb.)	non	oui
Orpin velu	<i>Sedum villosum</i> L.	non	oui
Séneçon à feuilles blanches	<i>Senecio leucophyllus</i> DC.	non	oui
Grassette à grandes fleurs	<i>Pinguicula</i> cf. <i>grandiflora</i> Lam	non	oui
Tulipe sauvage	<i>Tulipa sylvestris</i>	oui	oui
Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>	non	non



Rossolis à feuilles rondes



Orpin velu

La faune

- **11 espèces** inscrites à l'**annexe II et IV de la Directive Habitats Natura 2000** (DH II) : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation)
- **11 espèces inscrites à l'annexe IV** (DH IV) : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte)
- **3 espèces inscrites à l'annexe V** (DH V) : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion)
- **7 espèces d'oiseaux**, nicheuses ou potentiellement nicheuses sur le site, inscrites à l'**annexe I de la Directive Oiseaux** (DO I) : espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution)
- **24 espèces protégées** au niveau national en plus de celles citées précédemment

Liste des espèces patrimoniales caractéristiques du site (liste non exhaustive) :

Nom français	Nom latin	Statut de protection
Entomofaune (Insectes)		
Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	DH II, DH IV
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	DH IV
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	DH IV
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	DH IV
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	PN
Herpétofaune (Reptiles et Amphibiens)		
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	DH II, DH IV
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	DH IV
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	DH IV
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	DH IV
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	PN
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH V
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	PN
Ichtyofaune (Poissons et Crustacés)		
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	DH II, DH IV
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	DH II, DH IV
Mammifères		
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	DH II, DH IV
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	DH II, DH IV
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH II, DH IV
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH II, DH IV
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH II, DH IV
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	DH V
Oiseaux		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	DO I
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO I
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO I
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO I
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO I
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO I
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO I
Chouette de Tengmalm	<i>Aerolus funereus</i>	DO I
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	PN



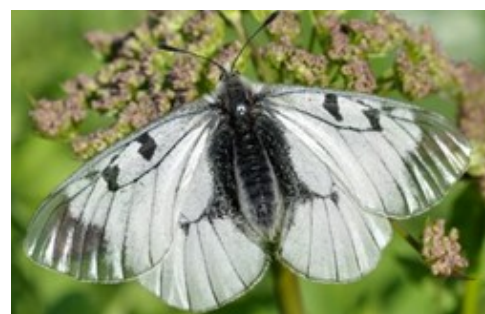
Damier de la Succise



Sonneur à ventre jaune



Loutre d'Europe



Semi-apollon

Les enjeux socio-économiques

Activités/ usages	Importance et enjeu pour le territoire	Atteintes au site
Alimentation en eau potable	Plusieurs captages existent au niveau des sources et participent à l'alimentation en eau potable du territoire.	Une intensification des captages pourrait à moyen terme faire disparaître certaines zones humides, qui ne joueraient alors plus leur rôle de soutien d'étiage aux cours d'eau, ce qui pourrait être néfaste aux espèces qui y vivent.
La chasse	La chasse participe à la cohésion sociale à travers 14 ACCA qui sont présentes sur le territoire.	La chasse ne semble pas porter d'atteintes majeures au site.
La pêche	Activité très présente sur le territoire, elle peut parfois être considérée comme une ressource économique via le tourisme halieutique, notamment sur la Loire.	La pêche ne semble pas porter d'atteintes majeures au site.
Tourisme	Le site présente de nombreux itinéraires et sites de pratiques sportives (randonnée pédestre, équestre et VTT, raquette à neige, ski nordique, parapente, canyoning...) et plusieurs sites touristiques emblématiques (Sources de la Loire au Gerbier, Mézenc, cascade du Ray-Pic). Le nombre de visiteurs est donc très important sur le territoire ce qui participe fortement à l'économie locale.	Certains sites de pratiques sportives ou touristiques qui sont fortement fréquentés, comme par exemple le Gerbier ou le Mézenc, peuvent être impactés ponctuellement à cause du piétinement des visiteurs et/ou du dérangement de la faune.
L'élevage	De nombreuses exploitations sont présentes sur le site, essentiellement en bovin. L'AOP Fin gras de Mézenc, ressource économique importante pour le territoire, participe au maintien des prairies de fauche de montagne et des milieux ouverts ce qui favorise la biodiversité.	Au-delà de l'aspect positif de l'entretien des milieux par l'élevage, une intensification des pratiques peut parfois avoir un impact négatif sur certains milieux notamment sur les zones humides (sur-piétinement, drainage pour pouvoir faucher...)
La castanéculture	Cette pratique ne concerne que la vallée de la Bourges. L'AOP Châtaigne d'Ardèche permet aujourd'hui de mieux valoriser cette ressource.	La castanéculture ne semble pas porter d'atteintes majeures au site bien que le brûlage des bogues ne soit pas favorable à la biodiversité et aux sols.
La cueillette sauvage (myrtilles, champignons, plantes médicinales)	Ces pratiques sont assez répandues sur le site et peuvent parfois représenter une ressource économique locale.	Ces pratiques ne semblent pas porter d'atteintes majeures au site sauf peut-être pour certaines plantes mais cela reste à évaluer. La récolte des myrtilles permet d'entretenir certaines landes considérées comme des habitats naturels remarquables.
La sylviculture	La forêt est une des principales ressources pour le territoire avec environ 20 % de forêt publique. 3 400 à 7 000 m ³ de bois sont récoltés annuellement.	Les anciennes plantations dégradent certains milieux naturels comme les tourbières ou les landes sommitales. L'exploitation ne porte pas d'atteintes au site tant qu'un réseau de forêts matures et autochtones reste présent.



Le ramassage des myrtilles tout comme l'élevage entretiennent certains habitats naturels remarquables et participent donc à la préservation de la biodiversité qui y est associée.



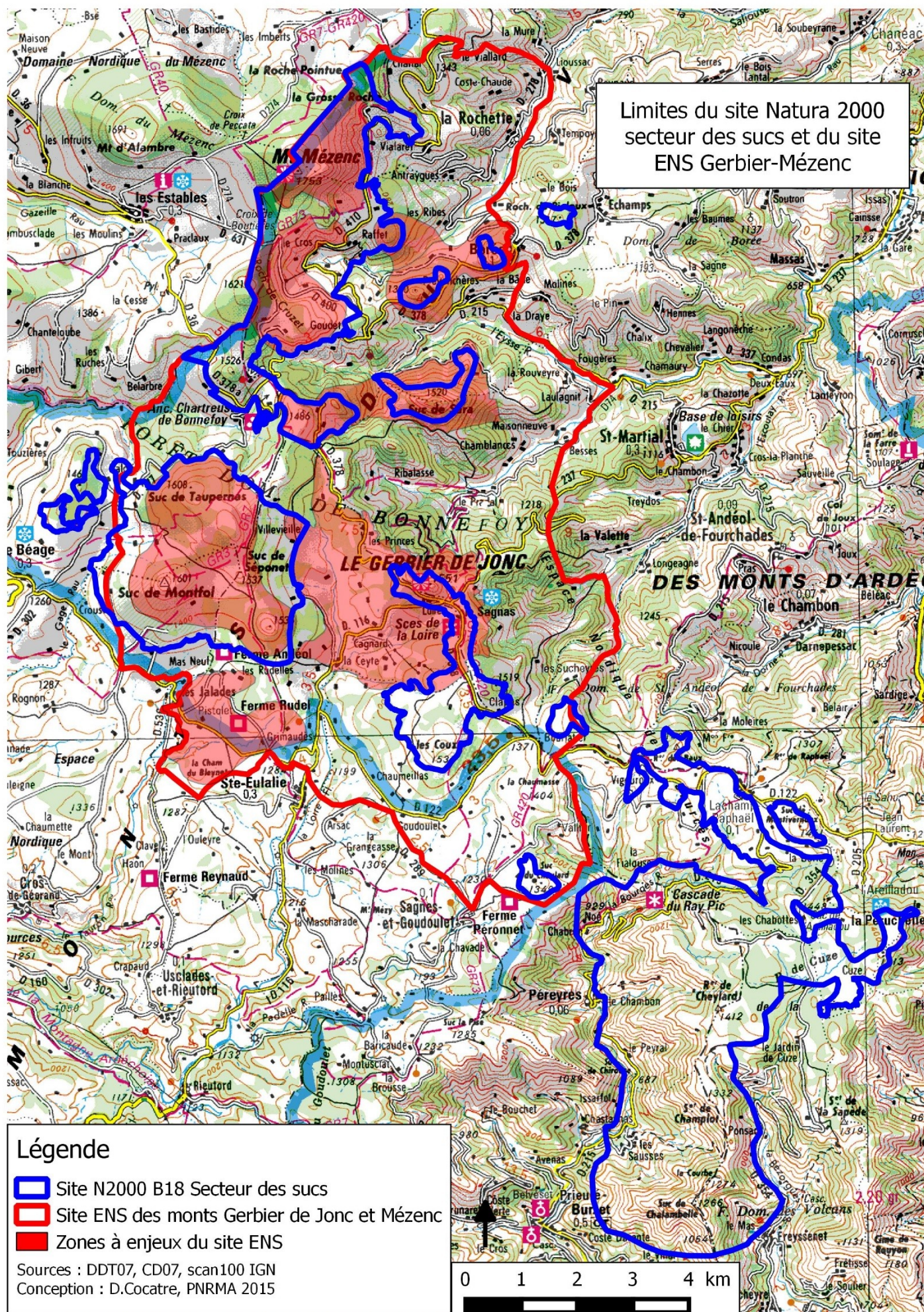
Les principales atteintes identifiées sur le site

- La déprise agricole engendre un sous-pâturage des landes et pelouses qui favorise la fermeture de ces milieux puis leur disparition avec les cortèges d'espèces animales et végétales associées
- La colonisation des landes et des pelouses par la forêt en majorité issue de plantation d'espèces allochtones
- La fréquentation touristique qui engendre un piétinement des habitats sur certaines parties sommitales des sucus notamment sur le Mont Gerbier de Jonc et le Mézenc
- Les anciens drains ou plantations qui altèrent le fonctionnement de certaines zones humides

Les objectifs de conservation

Objectifs stratégiques	Exemples d'actions
Préserver les zones humides par une gestion adaptée	Restauration de zones humides et tourbières dégradées après diagnostic préalable : bouchage de drains, coupe de ligneux, réfection passages busés...
Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	Inciter la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence dans les aménagements forestiers
	Favoriser le traitement des forêts en futaie jardinée ou irrégulière
Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels des milieux abandonnés
	Restauration et entretien de myrtilleires
Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux	Mise en défens d'habitats rocheux remarquables contre le piétinement des visiteurs sur certains secteurs
Maintenir en bon état de conservation les espèces et habitats d'espèces remarquables notamment ceux relevant de la Directive Habitats	Réouverture ou maintien de l'ensoleillement des biotopes rocheux favorables au papillon Apollon
	Mise en place de zones de quiétude autour des sites de nidification des rapaces remarquables
Améliorer la connaissance des espèces et des habitats d'espèces remarquables notamment ceux relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	Diagnostic détaillé des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...) avant toute mesure de gestion et/ou de restauration de l'habitat
	Cartographie des habitats naturels sur certains secteurs non cartographiés (suc du Cheylard, bois de Cuze, 5 sucus...)
	Inventaire et carte de répartition des groupes d'espèces peu connues sur le site (coléoptères saproxyliques, odonates, amphibiens, bryophytes...)
Suivi des espèces et des habitats d'espèces remarquables notamment ceux relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	Suivi des habitats et de la flore le long des sentiers sur les sucus du Gerbier et du Mézenc
	Suivi des populations d'espèces à forts enjeux sur le site (Sonneur à ventre jaune, Apollon, Damier de la Succise, Merle à plastron...)
Organiser et maîtriser la fréquentation touristique sur le site	Suivi de la fréquentation de certains sites par la pose de compteurs pédestres sur les sentiers
	Déviation de certains sentiers traversant des zones sensibles au piétinement
Informier et sensibiliser le public et les usagers	Réalisation de supports d'information pour les touristes et les habitants, qui présentent les habitats naturels et les espèces présentes sur le site et les recommandations pour leur préservation (lettre d'information, site internet, panneaux, sentiers thématiques...)
	Réalisation d'outils pédagogiques pour les scolaires
	Organiser des sorties et des animations naturalistes sur le site
Coordonner et animer la mise en œuvre du document unique de gestion	Réaliser ou suivre la mise en œuvre des études, des suivis, des projets de restauration, des outils de communication...
	Organisation et animation d'un comité de pilotage annuel

Présentation du périmètre du site





La réglementation du site

La **politique ENS** ne comporte pas de réglementation spécifique. Elle permet néanmoins au Conseil Départemental de l'Ardèche de pouvoir mettre en place des **zones de préemption** en concertation avec les communes concernées. L'objectif étant de pouvoir acquérir en priorité certaines parcelles présentant des enjeux naturels intéressants et pouvoir ainsi mettre en place une gestion adaptée en tant que propriétaire.

La **démarche Natura 2000** n'exclut pas les activités humaines ou les projets d'aménagements dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation du site. Un certain nombre de type de projets sont donc soumis à une **évaluation des incidences** (travaux, documents d'aménagements ou manifestations). Cela consiste à vérifier que le projet n'aura pas d'impact majeur sur les habitats et/ou les espèces qui ont permis de désigner le site au titre de Natura 2000. Suivant l'importance du projet, cette analyse devra être plus ou moins poussée, il s'agit du **principe de proportionnalité**. Cela peut aller du simple formulaire à remplir (cas par exemple des manifestations sportives) à l'étude d'impact nécessitant un bureau d'étude spécialisé (cas par exemple de l'ouverture d'une carrière). L'évaluation d'incidence est un **outil de prévention et non d'interdiction** car elle permet d'anticiper les incidences que pourraient avoir certain projet et de pouvoir ainsi proposer des **mesures d'évitement, de réduction ou de compensation**. C'est au porteur de projet de s'assurer que son projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation des incidences. La structure animatrice du site Natura 2000 est là pour accompagner ces derniers dans leur démarche.

Pour en savoir plus...

Contacts :

- Structure animatrice du site : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
Maison du Parc – Domaine de Rochemure – 07380 JAUJAC
Tel : +33 4 75 36 38 60
- Coordination départementale Natura 2000 : Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
2, place des mobiles – BP 613 – 07006 PRIVAS
Tel : +33 4 75 65 50 00
- Politique ENS : Conseil Départemental de l'Ardèche
Service Environnement - Hôtel du Département – Quartier La Chaumette – BP 737 – 07007 PRIVAS
Tel : +33 4 75 66 75 92

Sources d'information :

- Site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la DDT07 : www.ardeche.gouv.fr
- Site du Département de l'Ardèche : www.ardeche.fr/226-espaces-naturels.htm
- Site du portail Natura 2000 : www.inpn.mnhn.fr
- Site du PNR des Monts d'Ardèche : www.parc-monts-ardeche.fr

